

Note d'orientation sur le programme de pilotage et appui

Cadre général

Dans le cadre de préparer la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi organique du budget, les travaux menés visent à améliorer la qualité des documents de performance et leurs présentations.

A cet effet, la première étape consiste à réviser le cadre de performance du programme pilotage et d'appui au niveau des ministères en adoptant une démarche unifiée pour l'arrêter et le présenter de manière cohérente au niveau des projets annuels de performance.

Cette orientation est principalement due aux raisons suivantes:

- L'existence des fonctions supports et des prestations communes entre les ministères au niveau du programme pilotage et appui présentés dans le cadre des projets annuels de performance
- L'importance du volume du programme pilotage et appui par rapport aux restes des programmes opérationnels

Dans ce contexte, une note d'orientation a été préparée qui vise principalement à définir une démarche unifiée permettant la préparation d'un cadre de performance homogène entre les ministères pour le programme pilotage et appui.

Définition du programme pilotage et appui

Ce programme comprend tous les services qui fournissent des prestations et qui soutient les programmes opérationnels dans la réalisation de leurs objectifs.

Ce programme assure neuf fonctions d'appui horizontaux et communes entre les ministères et comprend un ensemble des activités communes relatives à l'administration et à la gestion du ministère, qui sont principalement:

- **Ressources humaines:** Cette fonction comprend des activités liées principalement à la gestion des ressources humaines, à la formation et aux autres activités menées par les ministères dans ce domaine.
- **Systèmes d'information:** Cette fonction comprend un ensemble des activités telles que la connexion au réseau d'internet et la fourniture de systèmes d'information.
- **Pilotage:** La fonction de pilotage comprend les activités relevant du cabinet liées principalement au suivi, à l'évaluation, à la supervision, à la planification et aux études ...
- **Affaires foncières:** Cette fonction comprend des activités liées à la gestion des biens immobiliers du ministère telles que l'aménagement et l'inventaire des biens immobiliers leurs relevant ..
- **Affaires logistiques:** Elle comprend les activités liées à la gestion du parc automobile du ministère, ainsi que les activités liées à la rationalisation de la consommation des énergies et d'autres activités liées aux affaires logistiques du ministère

- **Affaires financières:** Elle comprend les activités liées à la gestion de toutes les affaires financières du ministère.
- **Affaires juridiques:** Il s'agit des activités liées à la préparation des cadres juridiques et réglementaires relatifs au secteur ainsi que les consultations juridiques.
- **Achats:** Elle comprend les activités liées aux achats
- **Communication:** Cette fonction comprend diverses activités liées à la politique de communication du ministère, telles que l'organisation de forums, des séminaires et toutes les activités permettant la communication entre le ministère et les usagers.

❖ **La démarche adoptée pour élaborer un cadre de performance commun du programme pilotage et appui**

➤ **La première étape: une revue de la cartographie du programme pilotage et appui**

Cette étape nécessite d'identifier les structures appartenant au programme pilotage et appui qui assure les neuf fonctions d'appui communes entre les ministères précédemment décrites, et de procéder au rattachement des structures assurant des fonctions autres que les neuf au niveau des programmes opérationnels.

➤ **Deuxième étape: Préparation d'un cadre de performance unifié du programme pilotage et appui**

1- Définition des activités compte tenu les neuf fonctions communes

La préparation d'un cadre de performance commun entre les ministères du programme pilotage et appui nécessite de partir des neuf fonctions supports communes qui composent le programme et de définir les activités spécifiques.

On peut s'inspirer de ce tableau qui relie la fonction aux activités qui en découlent et clarifie la relation avec la réalisation de l'objectif stratégique.

Fonction	Activité	Objectif stratégique
Ressources humaines	-Gestion des ressources humaines -Formation	Maitriser la masse salariale
Systèmes d'information	-Connecter les agents à Internet et à l'intranet au niveau central et régional -Fournir des systèmes d'information	Améliorer l'efficience du programme pilotage et appui
Pilotage	-Cabinet et inspection générale -Prospection ,planification et études	Améliorer l'efficience du programme pilotage et appui
Affaires foncières	Gestion optimale des biens immobiliers	Améliorer l'efficience du programme pilotage et appui

Affaires logistiques	Rationaliser la consommation énergétique	Améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui
Affaires financières	Préparer, exécuter et suivre le budget	Améliorer la gestion des crédits
Affaires juridiques	Fournir un cadre juridique et réglementaire adapté au profit du secteur	Améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui
Achats	Préparer les marchés et les achats publics	Améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui
Communication	Préparer, exécuté et suivre le plan de communication du ministère	Améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui

En se basant sur ce tableau, un ensemble des activités possibles déduites des neuf fonctions peuvent être définies et regroupées en trois principales activités qui sont:

- Activités liées au pilotage
- Activités liées à la gestion du budget
- Activités liées aux ressources humaines

2- Déterminer les objectifs qui traduisent les activités principales

Le ministère veille à déterminer les objectifs qui traduisent les trois activités principales et permettent la réalisation des objectifs stratégiques susmentionnés à moyen et long terme.

Il est à préciser que les objectifs stratégiques communs entre les ministères qui ont été convenus sont:

❖ **Objectif stratégique n ° 1: Améliorer l'efficience du programme pilotage et appui**

Cet objectif se concrétise par la fourniture des prestations de base aux autres programmes opérationnels avec la qualité requise et dans les délais fixés qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs tout en maîtrisant le budget du programme.

Le volume du programme pilotage et appui est évalué sur la base des crédits qui lui sont alloués, par rapport aux crédits alloués aux programmes opérationnels relevant de la même mission.

❖ **Objectif stratégique n ° 2: Maitrise de la masse salariale**

La réalisation de cet objectif stratégique nécessite de travailler sur la définition d'un ensemble des activités qui conduisent à améliorer la gestion des ressources humaines et par conséquent à maîtriser la masse salariale.

Une méthode de calcul peut être adoptée qui permet de maîtriser la masse des salaires à travers:

- Définition d'une méthode de calcul commune pour estimer la masse salariale au niveau des ministères à partir d'un ensemble des critères prenant en compte toutes les données qui affectent la masse salariale telles que les nouvelles recrutements , les départs à la retraite et la progression de carrière des fonctionnaires. D'autres critères peuvent également être utilisés pour améliorer la gestion des ressources humaines du pays.
- Adopter les principaux critères comme des indicateurs de gestion permettant une meilleure maîtrise de la masse salariale et une gestion optimale des ressources humaines au niveau de chaque ministère.

❖ **Objectif stratégique numéro 3: améliorer la gestion des crédits**

La réalisation de cet objectif stratégique nécessite de travailler sur définition d'un ensemble des activités qui conduisent à améliorer le rythme de consommation des crédits, notamment ceux relatifs à l'investissement et à l'intervention publique.

3- Définition des indicateurs de performance pour les objectifs fixés

- Il est indispensable de choisir des indicateurs de performance pour les objectifs communs du programme pilotage et appui
- La nécessité de définir les activités qui permettent la réalisation des indicateurs et de déterminer les crédits y afférents.

Sur la base de cette note d'orientation, il est recommandé aux ministères de lancer la révision et la définition d'un cadre de performance du

programme pilotage et appui à la lumière de démarche adoptée dans cette note.

Cette étape constitue un des principaux préalables qui permettront la stabilisation du cadre de performance commun entre les ministères du programme pilotage et appui.